

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD.

ANNONCES & AVIS DIVERS.

Ce journal paraît deux fois la semaine : le Mercredi et le Samedi.

ANONNEMENT : { Pour Roubaix : 18 fr. par an,
10 fr. pour six mois,
6 fr. pour trois mois.
Pour le dehors, les frais de poste en plus.
Un numéro : 25 centimes.

Bureau du Journal, 20, rue Neuve,
A ROUBAIX,

Où l'on reçoit les annonces et les réclames.

Les annonces et les réclames publiées dans le *Journal de Roubaix* paraissent le Samedi dans le *Journal d'Annonces* qui contient le BULLETIN COMMERCIAL de Roubaix et de Tourcoing.

Tout ce qui intéresse le commerce à un point de vue général sera inséré gratuitement.

ROUBAIX, 26 Octobre.

Le *Moniteur* contient dans sa partie officielle :
Nominations : dans la magistrature ; — dans les tribunaux de commerce ;

Rapport à l'Empereur par le Prince chargé du ministère de l'Algérie et des colonies, concernant la création de deux centres de population en Algérie ; décret y annexé.

Décret chargeant les magistrats y dénommés du règlement : des ordres dans leur ressort respectif en Algérie ; nommant un juge d'instruction à Blidah.

Successions en déshérence.
Jugements préalables à l'envoi en possession des successions y désignées.

CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE

Le ministre de l'intérieur a transmis, le 22 courant, les instructions ci-après pour autoriser un certain nombre de sous-préfets en résidence dans les ports et sur la frontière à délivrer des passeports à l'étranger :

« Des plaintes se sont plusieurs fois produites dans les villes frontières et dans les ports, au sujet des retards qu'entraîne pour les voyageurs l'obligation de s'adresser au chef-lieu du département, afin d'obtenir un passeport. En présence du développement toujours croissant que prennent les relations internationales, et des efforts concertés par les compagnies de transport françaises et étrangères pour faciliter et accélérer la circulation, j'ai décidé que les sous-préfets des résidences désignées dans le tableau ci-joint pourront désormais délivrer des passeports à l'étranger.

« Afin de concilier cette mesure avec le texte des lois et règlements sur la matière, les passeports seront signés par le sous-préfet : pour le préfet et par autorisation.

« Les sous-préfets ainsi autorisés pourront délivrer des passeports non-seulement aux habitants de leur arrondissement qui en feront la

demande en la forme habituelle, mais encore à tous autres voyageurs dont l'identité sera régulièrement attestée et qui expliqueront, par des motifs valables, pourquoi ils ne se sont pas mis en règle dans leur département d'origine.

« La signature des sous-préfets engagera directement leur responsabilité. Il ne doute pas que ces fonctionnaires n'usent de leur discernement de la facilité qui leur est donnée.

Voici la liste des sous-préfets dans le Nord et le Pas-de-Calais autorisés à délivrer ces passeports à l'étranger :

Dunkerque, Valenciennes, Avesnes, Boulogne et Calais.

Le préfet de police vient de rendre une ordonnance concernant un nouveau tarif spécial pour le transport, à petite vitesse, des grains, graines, farines de blé, sons et issues, féculs et pommes de terre par wagon complet sur le chemin de fer du Nord.

La Compagnie du chemin de fer du Nord recevra bientôt 600 nouveaux wagons pour la houille, qu'elle a commandés à divers ateliers de construction.

« En examinant les recettes totales depuis le 1^{er} janvier 1858, des six compagnies de chemin de fer qui ont acquis le plus grand développement, savoir : le Nord, l'Est, le Lyon, l'Ouest, le Midi et le Lyon-Méditerranée, non à l'unique point de vue des dividendes que chaque compagnie sera en mesure de donner, mais au point de vue général et plus élevé de facilité des relations entre les individus et du transport des marchandises, on est véritablement émerveillé d'un résultat si prodigieux et si rapidement acquis. Quel curieux rapprochement il y aurait à faire entre le bilan général des entreprises de diligences, de messageries et de roulage il y a seulement vingt ans, et le bilan des compagnies de chemin de fer. Ajoutez à cela l'augmentation considérable des lettres transportées par la poste

depuis l'établissement d'une taxe très modérée, ajoutez encore le produit de la télégraphie privée, et vous aurez pour résultante toute une révolution qui s'est accomplie depuis vingt ans dans le monde et spécialement dans tout ce qui touche aux affaires, à l'industrie et au commerce.

Plusieurs procès-verbaux ont été rédigés, depuis quelque temps, à la charge d'industriels de notre ville qui ont employé des ouvriers dont les livrets n'étaient pas en règle.

Nous croyons utile de rappeler que l'article 3 de la loi du 22 juin 1854, concernant les livrets, prescrit aux chefs d'établissements de n'employer que des ouvriers porteurs d'un livret en règle.

Les contraventions à cet article sont punies d'une amende de 1 à 15 fr., sans préjudice des dommages-intérêts, s'il y a lieu.

La détestable habitude de jeter des pierres est commune à beaucoup d'enfants et occasionne très-souvent de graves accidents. D'après des renseignements pris à bonne source, nous apprenons que c'est un enfant âgé de neuf ans qui a lancé une pierre dans les glaces d'une voiture au moment où le train, qui part de Lille à sept heures et demie, passait sur le pont de Wasquehal, jeudi dernier.

Personne, fort heureusement, n'a été blessé. Le père de ce jeune imprudent s'est empressé de payer le dégat, et nous croyons savoir que la correction qu'il a infligée à l'enfant est de nature à lui ôter toute envie de jeter des pierres.

Le nommé Joseph Devaux, âgé de 54 ans, a été arrêté samedi dernier, sur la route de Nouveaux, par la police de Roubaix.

Cet homme, qui a déjà subi plusieurs condamnations pour vagabondage, a été trouvé porteur d'un paquet de déchet, qu'on suppose provenir d'un vol.

La jeune fille dont nous avons annoncé l'arrestation, a été condamnée à l'audience de ce jour, par le tribunal de Lille, à un an de prison, pour homicide par imprudence.

Il y avait salle comble à l'Hôtel-de-Ville, lundi soir. Le concert qui a eu lieu en faveur de l'œuvre de Saint-Joseph-des-Champs a eu tout le succès que faisait présager l'empressement des souscripteurs et le zèle de toutes les personnes qui se sont évouées à cette occasion.

Il ne pouvait en être autrement, puisqu'il s'agissait de contribuer à l'avenir d'une œuvre sérieuse, dont les résultats peuvent être immenses, ce que chacun a parfaitement compris.

Nous pourrions résumer le succès de cette soirée musicale en disant que chaque partie du programme a été, pour les exécutants, un sujet d'ovation, et nos éloges trouveraient beaucoup d'échos.

Nos choristes ont fait le plus grand plaisir. Ils ont chanté, sous l'habile direction de M. Julien Catteau, avec un ensemble remarquable. Ils ont été récompensés par les plus chaleureux applaudissements.

M. Cuvellier a exécuté avec un talent parfait la fantaisie pour flûte Des marques de la plus vive satisfaction lui ont été données à plusieurs reprises.

Ce n'est presque rien qu'une chansonnette, dit-on. Il faut entendre M. Catteau, pour être convaincu du charme avec lequel il sait faire quelque chose de délicieux, de ce que l'on appelle à tort un rien. Chanteur plein de goût, il a été vivement applaudi.

MM. Varin et Besème ont chanté avec un talent qu'on ne saurait trop louer. Ils ont reçu de nombreux témoignages de tout le plaisir qu'ils ont procuré à l'auditoire.

Rappelons-nous que MM. Catteau, Besème et Varin sont membres de la Société des *Crick-Sicks*. N'est-ce pas tout dire ?

En quels termes parlerons-nous de la fantaisie pour clarinette exécutée par M. Charles Wattel ?

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX

DU 27 OCTOBRE 1858.

FRÉDÉRIC-LE-GRAND

ET SA COUR.

XLIV — Voir notre numéro du 23 octobre.

Frédéric vint lui-même se placer en face du baron de Stenfeld. Ses yeux lançaient des éclairs et pour quiconque connaissait le roi, il était facile de deviner qu'une scène terrible se préparait.

Incapable de soutenir les regards irrités du jeune souverain, le coupable, cherchant vainement un appui parmi tous les seigneurs, ses anciens protégés, tomba presque évanoui.

Il fallut l'aider à se tenir debout ; lui qui avait vu tant de gens se traîner à ses pieds, le courage l'abandonnait, il n'avait pas la force de subir le châtement mérité par ses crimes.

Nous avons dit qu'un silence accablant régnait parmi les témoins de cette scène et que la plupart des personnes présentes ignoraient la chute et l'emprisonnement du baron de Stenfeld.

Le roi demeura quelques instants immobile et les bras croisés ; tout à coup ses traits s'ani-

mèrent, il fit un pas en avant et s'adressant au prisonnier il lui dit :

— C'est par mon ordre qu'on vous a conduit ici afin que chacun sache bien que le baron de Stenfeld est un traître de la pire espèce, qui a foulé aux pieds tous les serments et qui n'a fait usage de son pouvoir que pour menacer les faibles et se venger des femmes. Et comme ce n'était pas assez de s'abaisser à de sales intrigues, le noble baron a trahi l'Etat qui le nourrissait, il a voulu compromettre les intérêts de son pays ; c'est ainsi qu'il cherchait, l'infâme, à reconnaître les bienfaits dont mon auguste père l'avait honoré. Baron de Stenfeld, il est un Dieu vengeur de tous les crimes, c'est lui qui a permis que votre conduite passée me soit enfin dévoilée.

Le prisonnier fit un effort et relevant la tête :

— Sire, dit-il, Votre Majesté permettra...

— Silence, malheureux ! chacune de vos paroles serait un mensonge. Voudriez-vous, par hasard, vous défendre, et prétendriez-vous détourner le glaive suspendu sur votre tête ?

En ce moment, le roi fit un signe au chambellan, on vit s'ouvrir la porte du cabinet de gauche et une femme vêtue de deuil apparut aux yeux étonnés des spectateurs muets et tremblants.

« Baron de Stenfeld, reconnaissez-vous cette femme ? dit Frédéric, en soulevant le voile qui cachait les traits de la comtesse de Boëhmer. Défendez-vous, maintenant, je daigne vous y autoriser. Appelez à votre aide cette éloquence dont vous faisiez jadis un si noble usage pour essayer vos séductions.

Un silence profond fut la réponse du baron. Le roi, s'approchant alors de la comtesse, lui dit avec la plus grande douceur :

« Je vous ai prié de vous rendre ici, madame, pour que votre présence rendit plus accablants les remords de celui qui a causé tous vos maux. J'ai voulu aussi, en punissant le criminel Stenfeld, que ceux qui m'entourent sachent bien que si mon bras frappe sans pitié les coupables, ma main sait aussi chercher la main des victimes pour les attirer près de ce cœur qui voudrait n'avoir qu'à aimer et à récompenser. Restez désormais près de nous, madame ; puissiez-vous oublier les mauvais jours et que les témoignages du respect et de la sympathie que l'on doit au malheur ferment pour toujours les plaies douloureuses de votre âme.

— Sire, répondit la comtesse, que Votre Majesté veuille bien recevoir l'expression de ma profonde gratitude pour tout le bien que son cœur vraiment noble et-généreux lui inspire en faveur d'une malheureuse veuve, d'une malheureuse mère... mon mari est mort en exil !... mes deux enfants viennent de mourir !...

L'émotion de la comtesse de Boëhmer gagnait tous les cœurs ; Frédéric lui-même était visiblement attendri.

— Je ne puis désormais, reprit la comtesse, que me réfugier dans les bras de celui qui peut seul donner le courage de vivre. Chaque jour, je le prierai pour Votre Majesté, afin qu'elle lui permette d'accomplir tous les devoirs que lui impose sa haute position. Je pardonne à mes ennemis, dit-elle.

Puis, se jetant aux genoux du roi, elle ajouta : « Si Votre Majesté veut combler les vœux de celle qui l'implore, qu'il daigne me permettre d'emporter l'espoir d'un adoucissement dans la peine qui menace le baron de Stenfeld.

— Relevez-vous, madame, dit le roi ; et, présentant sa main à la comtesse : « Justice sera

faite, mais c'est à Dieu seul à pardonner. Puissez-vous trouver dans la retraite et la prière l'oubli des misères de ce monde ; vous le méritez bien, vous qui demandez grâce pour vos ennemis.

— Retirez-vous, Stenfeld, ajouta Frédéric avec un geste violent, et préparez-vous, après avoir satisfait à la justice des hommes, à apaiser aussi la justice divine.

Toute la cour sortit immédiatement après l'exemple que venait de faire ce roi que les courtisans se promettaient de rendre aveugle et faible.

— Décidément, dit Pollnitz à son ami Fréderdorsdorf, nous aurons du mal de faire marcher Frédéric dans la voie que nous voulions lui faire suivre. Il sait tout ; et ce qu'il ne sait pas, ce qu'on veut lui cacher, il le devine. Puisse-t-il ne jamais s'apercevoir de nos relations avec sa chère tante. Je frémis quand je pense à la future qu'amènerait la découverte de nos petites intrigues.

Le moment des adieux était arrivé. Déjà, sur la place du palais, les officiers pressaient leurs rangs.

Le roulement du tambour et le son des fanfares retentissaient dans tous les quartiers de la ville.

Frédéric s'était rendu dans le cabinet contigu à la salle du bal ; il saisit son casque et s'empressa de descendre sur la place, où l'état-major se trouvait réuni.

Il avait l'air fier et imposant ce jeune roi dont le visage était rayonnant de majesté et d'enthousiasme ; ses pensées héroïques et généreuses se reflétaient dans ses yeux, et sur sa bouche